

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2024

Référence
2024_12

Objet de la délibération
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	9

Date de la convocation
27/03/2024

Date d'affichage
27/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2024 et le 10 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE.

Présents : M. SOUCHET David, MAIRE, Mmes : CHARRUE Bernadette, JARRET Jeanine, MICHAUD Jacqueline, MM : CHENU Jean-Yves, COPIN François, HANQUIEZ Hubert, OUZE Bernard.

Absent(s) ayant donné procuration : M. DEVOUCOUX Paul-Edouard à M. SOUCHET David.

A été nommé(e) secrétaire : Mme MICHAUD Jacqueline.

Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Conformément au projet de budget présenté en Commission Finances du 27 mars 2022, M. le Maire présente l'élaboration définitive du budget pour l'année 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2022_22 en date du 12/10/2022 instaurant la mise en place de la nomenclature M57 à la Communes de CHASSY au 01/01/2023,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Adopte** le budget primitif 2024 du budget « Principal » en équilibre réel et sincère par nature et par fonction et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 364 994,28 €
Recettes : 364 994,28 €

INVESTISSEMENT

Dépense : 73 016,04 €
Recettes : 73 016,04 € ;

- **Donne pouvoir** à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/04/2024
Le Maire,
David SOUCHET.

Le secrétaire de séance,
Jacqueline MICHAUD.


